**REGLEMENT : PARCOURS DU TELETHON D’EVECQUEMONT – Dimanche 4 Décembre 2022**

**Article 1** : **Organisation**

La commune d’EVECQUEMONT avec la participation de BIARCTHON-ASLN et l’AFM (Association Française contre les Myopathies) TELETHON organisent un évènement le Dimanche 4 Décembre 2022.

**Le Parcours du Téléthon d’Evecquemont**

Cet évènement est ouvert aux pratiquants licenciés et non licenciés.

**Article 2**: **Evènement et parcours**

Le Parcours du Téléthon d’Evecquemont comporte 2 disciplines : **Marche et Trail** \* (voir détail ci-dessous).

**Distance**: Boucle de 5 kms (Approximative) avec un dénivelé d’environ +/- 125m pour le Trail découverte.

* Marche Adultes et Enfants (Accompagnés) une boucle de 3 kms.

- **\* Trail Découverte** une boucle de 5 kms. \* **Distance inférieure à 25 kms (D+< à 400m) avec route < à 25%**

Les participants reçoivent 1 dossard de participation, celui-ci doit être visible durant toute la durée de l’évènement.

Le départ est fixé **à 10h** pour le Trail ; **10h05** pour les Marcheurs.

L’ouverture des portes aura lieu à 9h (Remise des dossards).

L’évènement Parcours du Téléthon d’Evecquemont se déroulera en semi-autosuffisance (Pas de ravitaillements) et en une seule étape à allure libre et sans esprit de compétition. Aucun classement, ni de remise de corbeille.

**Article 3**: **Certificat médical / Licence**

Cet évènement est ouvert à toute personne majeure le jour de l’évènement (18 ans révolus), licencié ou non.

**Cet évènement est ouvert aux mineurs âgés de 7 à 17 ans (Lettre de décharge et photocopies pièces d’identités) étant accompagnés par un parent responsable et participant à la Marche sur l’ensemble du parcours.**

Aucun certificat médical à la pratique sportive n’est exigé.

**Article 4** : **Inscriptions / Dossards**

Les pré-inscriptions se font directement sur le site : [www.biarcthlon](http://www.biarcthlon@orange.fr)-asln.com / Evènements.

**Aucune inscription ne sera possible sur place.**

Date limite : **Vendredi 2 Décembre 2022 à 20 h par internet. Un mail de pré-inscription vous sera envoyé.**

**L’inscription définitive sera validée dès paiement des frais d’inscription. Règlement par CB uniquement.**

Les droits d’inscription sont fixés à **4 euros (Adultes) et 2 euros (Enfants)** pour la Marche **; 6 euros** pour le Trail.

Ils comprennent : Droit de participation ; Dossard ; Participation au Mystére Game Outdoor.

**Dans ces droits d’inscription la somme de 2 euros sera reversée à l’Association Française contre les Myopathies**

**AFMTéléthon**

**Remise des dossards : le Samedi 3 Décembre 2022 de 17h à 19h au 25, rue du vieux colombier ou à la zone de départ Place de l’église, le Dimanche 4 Décembre 2022 de 9h à 9h30.**

**Pour les mineurs le dossard sera obligatoirement remis en présence de l’un des parents participant.**

**Article 5** : **Accueil et restauration**

Des toilettes seront disponibles sur le parcours dans le village (Place de la Mairie) pendant toute la durée de l’évènement.

**Un stand de crêpes sera disponible au village de départ.**

En aucun cas l’organisateur ne saurait tenu responsable en cas de vol ou perte d’objets personnels.

**Article 6** : **Sécurité**

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité et devra s’assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à cet évènement.

Aucun accompagnateur à vélo ou à pied ainsi que les animaux ne sont autorisés sur le parcours.

Le parcours sera balisé. L’organisation se réserve le droit de suspendre un participant lors d’une présence de

celui-ci en dehors du parcours balisé.

Le participant s’engage à emprunter uniquement le parcours balisé, les trottoirs et respecter le code de la route et utiliser des bâtons spécifiques pour les participants des Marches (**Non rétractables**).

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

**Chaque participant a l’obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.**

**En cas d’impossibilité de joindre le PAS. Le numéro d’urgence est le 112.**

Un PAS (Point d’Alerte Secours) sera sur place au village de départ. Néanmoins, il est préférable de vous munir du matériel nécessaire permettant les soins mineurs (échauffements, ampoules, etc…).

**Article 7** : **Assurance et responsabilité**

L’organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée.

L’organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le responsable du PAS, pourra arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

**Article 8** : **Annulation**

L’organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

En cas d’annulation par l’organisation, aucun dédommagement ne pourra être accepté.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l’organisation se réserve le droit de retarder le départ de l’évènement, de l’arrêter, de modifier son parcours, voire de l’annuler sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnisation.

**Article 9** : **Gestion des déchets**

Une attention particulière à l’environnement des sites traversés par le parcours sera observée.

**Aucun produit en matière plastique (Gobelets ; Assiettes ; Couverts ; etc…) ne sera disponible sur l’évènement.**

Il est interdit de jeter les déchets sur le parcours. Les emballages vides devront être déposés dans les poubelles mises à disposition dans le village départ et dans les poubelles existants sur le parcours.

**Article 10** : **Droit à l’image**

L’organisateur se réserve le droit d’utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de l’évènement, ainsi que les noms des participants à des fins de communication sur l’évènement.

Les participants autorisent les organisateurs à exploiter les images de l’évènement et sans qu’ils puissent s’y opposer par leur droit à l’image.